

# CHAMPIONNAT DE RALLYE-X DU QUÉBEC 2018

PRÉSENTÉ PAR



## Membres du comité

Dominik Dumont (Président RSQ)

Fred Hudon (Directeur Championnat de Rallye-X du Québec)

Martin Cadieux (Représentant des clubs de rallye)

NOTE : Les règlements suivants sont complémentaires à la réglementation de CARS et ASN

## Éligibilité

- Tous les participants ayant pris part à au moins deux événements seront automatiquement éligibles à accumuler des points dans chaque Rallye-X auquel ils ont participé
- Les équipages devront obtenir une carte de membre d'un club du Québec affilié à Rallye Sport Québec pour compter des points et ce **AVANT** l'événement pour lequel les compétiteurs veulent voir leurs points comptabilisés.
- Tous les participants devront obtenir une licence de base RSQ ou licence CARS
- Pour les équipages Hors Championnat (ayant participé à au moins un rallye de performance), Il sera possible de présenter une demande à RSQ en relatant l'historique de l'expérience des compétiteurs et les raisons expliquant la demande d'inclusion au championnat. Les demandes seront évaluées par le comité du championnat.

## Classes

Les deux classes pour pilote et copilote seront : 2RM et 4RM

## **Réglementation relative au Classement**

La comptabilisation des points se fera selon les dispositions ci-dessous :

Premier 20 pts	Sixième 6 pts
Deuxième 15 pts	Septième 4 pts
Troisième 12 pts	Huitième 3 pts
Quatrième 10 pts	Neuvième 2 pts
Cinquième 8 pts	Dixième 1 pt

Un point est aussi accordé à qui prend le départ d'un rallye, et un point à qui le termine.

Les vainqueurs porteront le titre de "Champion" pour l'année suivante.

Dans le cas de concurrents ex-aequo pour la première place dans les championnats, le compétiteur ayant le plus de victoires d'événements du championnat de rallye-x du Québec à son actif durant la présente saison sera déclaré vainqueur du championnat. Si l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé un rallye le plus de fois en deuxième position sera déclaré vainqueur. Si, de nouveau, l'égalité persiste, le compétiteur ayant terminé le plus de fois en troisième position sera déclaré vainqueur, etc., jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

L'ultime façon de déterminer un vainqueur sera le nombre de rallyes au championnat de rallye-x du Québec auxquels les concurrents se seront inscrits dans l'année. Si l'égalité persiste, les concurrents seront déclarés ex-Aequo.». Le classement sera affiché sur le site web de Rallye Sport Québec au [www.RSQ.qc.ca](http://www.RSQ.qc.ca)

## **Épreuve chronométrée**

Lors d'une épreuve chronométrée, si un compétiteur fait une sortie de route et est incapable de se déplacer, les compétiteurs doivent demeurer dans leurs véhicules et attendent la voiture de remorquage. Les départs sont alors interrompus. Si par la suite la voiture est en mesure de continuer, elle obtient automatiquement le temps long et peut continuer.

## **Équipement de sécurité**

Tout compétiteur participant à des épreuves de classement, devra porter un casque conforme aux normes de CARS section 11.1.6

## **Pneus**

Les pneus à clous sont autorisés selon les normes CARS section 12.4.3 **SAUF** si les règlements particuliers de l'événement les interdisent.

## **Pénalités**

Les pénalités pour :

- Un cône déplacé = 30 secondes
- Un hors parcours = temps long de la spéciale
- Une chicane inversée = 30 secondes

Se référer au document disponible sur le site [www.rsq.qc.ca/documents](http://www.rsq.qc.ca/documents) pour l'application des pénalités

## **Récompenses**

Les trois premiers pilotes 2RM et 4RM ainsi que les trois premiers copilotes 2RM et 4RM recevront une plaque.

Aucun prix ni bourse ne sont prévus pour l'année 2018